

REVISEE

=====

VIANDE BOVINE

La Commission a propose au Conseil de fixer, comme suit, le volume d'importations, au titre des bilans estimatifs pour 1984, dans le secteur de la viande bovine (1) :

- viande congelee destinee a la transformation : 50.000 tonnes (60.000 tonnes en 1983) dont 25.000 tonnes avec suspension totale du prelevement et 25.000 tonnes avec suspension partielle ou totale;
- jeunes bovins males destines a l'engraissement : 190.000 tetes (237.000 tetes en 1983).

Dans le cadre des orientations sur l'adaptation de la PAC qu'elle a presentees au Conseil en juillet 1983 (2), la Commission a preconise que la fixation annuelle des bilans d'importation devrait se faire de facon plus souple, en tenant compte de la situation du marche et des besoins de la Communaute. Toutefois, la Commission considere que les concessions a l'importation dans le secteur de la viande bovine doivent etre adaptees en tenant compte des accords internationaux et des contreparties accordees a la Communaute.

1. Viande bovine destinee a la transformation

La Commission evalue les disponibilites communautaires pour 1984 a 1.193.000 tonnes, dont 136.000 tonnes de viandes congelees provenant des stocks d'intervention et 13.000 tonnes importees dans le cadre du regime d'importation contractuel. Ces quantites depassent les besoins de la Communaute en viandes de transformation qui peuvent etre estimees a 1.124.000 tonnes.

Toutefois, compte tenu d'une part des observations des pays tiers fournisseurs au cours des consultations qui ont eu lieu conformement aux accords internationaux dans ce domaine (3), et d'autre part de l'importance de ces importations pour les relations commerciales entre la Communaute et les pays en question, la Commission propose que la quantite de viandes importees au titre du bilan pour 1984 soit fixee a 50.000 tonnes, contre 60.000 tonnes pour les trois dernieres annees.

- (1) Il s'agit de contingents d'importation autonomes ouverts chaque annee par la Communaute sur la base d'un bilan estimatif des besoins de la Communaute par rapport aux disponibilites internes, etabli par la Commission apres consultation des pays tiers fournisseurs en vue d'assurer l'approvisionnement regulier du marche communautaire.
- (2) COM(83)500
- (3) Australie, Nouvelle-Zelande et Uruguay. Les consultations avec l'Argentine n'ont pas pu avoir lieu.

Aux termes des engagements pris par la Communauté dans le cadre du GATT lors de la conclusion des accords du Tokyo Round, la Commission doit établir et gérer le bilan de manière à permettre non seulement l'approvisionnement régulier de la Communauté, mais aussi une augmentation des importations, proportionnelle à l'accroissement prévisible de la consommation intérieure (1). Or, la consommation de viande bovine dans la Communauté est actuellement stagnante, sous l'effet conjugué de la crise économique et de la concurrence accrue des autres viandes, notamment de la viande porcine et de la volaille. Il en résulte que la consommation en 1984 ne sera pas en hausse par rapport à son niveau de 1980 (voir tableau).

2. Jeunes bovins destinés à l'engraissement

La Commission évalue le déficit communautaire des jeunes bovins mâles destinés à l'engraissement à 120.000 têtes. Toutefois, compte tenu de l'importance des importations pour les relations commerciales avec les pays tiers fournisseurs consultés (Pologne, Hongrie, Yougoslavie), la Commission propose de fixer les quantités pouvant être importées en 1984, au titre du bilan, à 190.000 têtes.

3. La situation du marché

La production de viande bovine dans la Communauté est actuellement en période de hausse cyclique, même si la tendance à la hausse à long terme est de l'ordre de 1% par an.

Par contre, la demande intérieure après avoir atteint le niveau record de 7 millions de tonnes en 1980 a connu un certain tassement depuis le début des années 1980 (voir tableau). Malgré un accroissement des exportations en 1983 (580.000 tonnes contre 480.000 tonnes en 1982), les prix de marché se sont dégradés dans le courant de l'année. Le soutien du marché a entraîné des achats massifs à l'intervention de l'ordre de 430.000 tonnes, soit une augmentation de 60% par rapport à 1982. Les stocks publics en fin d'année se situaient à 411.000 tonnes contre 230.000 tonnes à la fin de 1982.

Selon l'évaluation la plus récente, faite par la Commission, de la situation dans le secteur de la viande bovine, les perspectives ne sont guère encourageantes, en raison de la stagnation de la demande intérieure (2). C'est pourquoi la Commission, dans son memorandum de juillet 1983, s'est réservée la possibilité de proposer un seuil de garantie si les conditions économiques justifient son introduction, c'est-à-dire si la production communautaire risque, à long terme, de dépasser les possibilités réelles d'écoulement (3). Par ailleurs, la Commission a proposé les modifications suivantes à l'organisation du marché de la viande bovine.

- aménagement du régime des primes (suppression de la prime à la naissance des veaux et de la prime à l'abattage);
- adaptation du système d'intervention (limitation des possibilités d'achat, introduction de la grille de classement des carcasses);
- réexamen du régime d'importations (bilans estimatifs).

(1) Aux termes de l'échange de lettres entre la Commission et le gouvernement australien à ce sujet (voir JO L 71 du 17.3.80), la Commission indique qu'elle s'attend à ce que le niveau annuel des importations augmente dans les années à venir, par rapport à son niveau existant, qui était alors de 50.000 tonnes, et ceci proportionnellement à l'augmentation de la consommation communautaire. Le gouvernement australien, tout en confirmant les arrangements convenus, a précisé qu'il s'attendait à ce que le volume d'importations, au titre du bilan, soit fixé à un niveau d'au moins 60.000 tonnes.

(2) Propositions de la Commission concernant la fixation des prix agricoles pour 1984/85 (COM(84)20), p. 12-13, 92-94.

(3) Propositions de la Commission pour l'adaptation de la PAC (COM(83)500).

BILAN VIANDE BOVINE (EUR 10)

| | (en milliers de tonnes) (poids carcasse) | | | | |
|---|---|-------|-------|--------|---------|
| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 |
| | | | | (est.) | (prev.) |
| Production | 7.167 | 7.009 | 6.663 | 6.870 | 7.020 |
| Importations | 356 | 364 | 440 | 420 | n.d. |
| Exportations | 642 | 662 | 480 | 580 | n.d. |
| Consommation totale | 7.013 | 6.770 | 6.603 | 6.631 | 6.694 |
| Consommation par tete (kg) | 26,0 | 25,0 | 24,4 | 24,4 | 24,6 |
| Taux d'auto-provisionnement (en %) | 102,2 | 103,5 | 100,9 | 103,6 | 104,9 |
| Stocks publics d'intervention (en fin d'année) | 358,0 | 206,6 | 230,1 | 411,6 | n.d. |

Depenses budgetaires (en mio Ecus)

| | | | | | |
|-------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 1.363,3 | 1.436,9 | 1.158,6 | 1.474,3 | 1.399,0 |
| <u>dont</u> restitutions | 715,5 | 825,2 | 643,5 | 702,0 | 729,0 |
| Stockage (public et prive) | 504,1 | 393,1 | 341,5 | 460,3 | 437,0 |